



Liminaire CTL 22/06/2021

Monsieur le Président,

La CGT est satisfaite de l'organisation du CTL en présentiel, ce qui permettra ainsi un débat de meilleure qualité, sans être tributaire des connexions réseaux et des difficultés liées aux visioconférences de la DGFIP. Cependant, la CGT regrette la limitation de la participation aux nombres d'élus titulaires et vous demande de lever cette contrainte pour les prochains CTL.

Bien que la crise du Covid 19 ne soit pas encore terminée, il est possible, suite à la parution récente de données statistiques, de tirer un premier bilan de l'année 2020.

Pour faire face à la crise, le gouvernement a fait le choix de l'interventionnisme économique. Son « quoi qu'il en coûte » semble à l'opposé des politiques suivies depuis des années qui consistaient à œuvrer vers toujours moins d'État, moins de régulation et moins d'intervention publique. Ainsi, les partisans du libéralisme sauvage, les pourfendeurs des politiques publiques, les casseurs de services publics semblent redécouvrir la place de l'État comme acteur et régulateur de vie économique pour opérer son rôle d'amortisseur face à cette crise grave.

En fait il n'en est rien, ce choix de distribuer de l'argent public sans contreparties et sans suffisamment de contrôles préalables, ouvrait la porte à toutes les dérives possibles. De nombreux abus ont été révélés dans les médias. Le rôle de l'État doit s'appuyer sur un Service Public de qualité, mis en œuvre par des fonctionnaires titulaires, sous statuts. Le Président qui aimait dire qu'il n'y a pas « d'argent magique » pour sauver l'hôpital public, a permis aux entreprises de bénéficier de plusieurs centaines de milliards d'euros. Dans le même temps, les sociétés du CAC 40 ont distribué 51 milliards de dividendes en 2020 soit davantage que les profits.

Finalement, ce changement de cap n'en est pas un, il participe à nourrir avec nos impôts ce capitalisme mondial de prédation qui préfère prélever sur les capacités d'investissement des grandes entreprises pour rémunérer les actionnaires que de leur laisser les moyens de maintenir l'emploi.

Les points à l'ordre du jour confirment notre analyse sur le démantèlement du réseau et le recul du service public. Ce que vous intitulez « Réorganisation des caisses des Centres des Finances Publiques » est présenté par un document « Mise en place des caisses résiduelles – Fermeture progressive des autres caisses », dont l'intitulé exprime bien mieux votre projet. À terme dans le département, 30 des 34 caisses seront fermées. L'ensemble de la population du département et de la métropole n'auront plus accès qu'aux caisses résiduelles de la DGFIP, situées à Lyon et Villefranche, exception faite de celle de Bron, réservée aux usagers de l'hôpital du Vinatier. Vos choix vont pénaliser d'autant plus les citoyens les plus fragiles. La CGT ne cautionne pas cette dégradation du Service Public.

Concernant le Centre de Contact, vous différez l'information sur le vote du positionnement des plages variables par les agents au prochain CTL, en raison d'un manque de participation des agents votants par correspondance. Ce nouveau délai vous conduit à envisager de différer la mise en place du règlement intérieur entre le 15 août et le 1^{er} septembre, nous vous demandons d'ores et déjà de choisir le 1^{er} septembre pour sa mise en place.

Pour la CGT, la reconquête d'un service public pour tous, le combat pour une fiscalité juste et progressive, et une vraie démocratie sur nos lieux de travail, passeront par l'unité et la lutte de tous les travailleurs.